



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr



## MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°9

OBJET :

### REGULARISATIONS FONCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT ROANNAISE DE L'EAU

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 16

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 11

Délibération comportant

1 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

4/14/25  
4/14/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le premier avril deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :** Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Laurence PIERRAT (à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU)

**Le ou les membres absent(s) :** Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

*Vu le projet d'aménagement de la tranche VIII de la ZAC de Coucy,  
Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme réunie le 12/03/2025*

Considérant la nécessité de procéder à des régularisations foncières afin d'offrir plus d'aisance à certains lots de la tranche VIII de la ZAC de Coucy et aux abords d'une partie de la voirie (RD 665) permettant de faciliter les croisements au droit de la station de pompage ;

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE**, après déclassement, désaffectation et cession, l'achat par la commune auprès de Roannaise de l'Eau, à l'euro pour tout prix :
  - o des parcelles cadastrées D977d (6m<sup>2</sup>) et D979g (33 m<sup>2</sup>)
  - o de la parcelle cadastrée D979h (28m<sup>2</sup> à rattacher au lot 1 de la tranche VIII -ZAC Coucy)
  - o de la parcelle cadastrée D716b (19m<sup>2</sup> à rattacher au lot 13 de la tranche 8 – ZAC Coucy)
  - o de la parcelle cadastrée D716c (35m<sup>2</sup> à rattacher au lot 12 de la tranche 8- ZAC Coucy)
- **APPROUVE** la cession par la commune à Roannaise de l'Eau, à l'euro pour tout prix de 4m2 appartenant au lot 11 (D1125) de la tranche 8 de la ZAC de Coucy
- **DIT** que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais notariés
- 

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,  
René PONTET